

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 23 novembre 2021

Le 23 novembre 2021 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 17 novembre 2021, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Leah ASSALI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

N°	OBJET	DATE de réception en Préfecture
2021_92	Convention tripartite entre Monsieur Gwenaël MANAC'H, artiste auteur, le CCAS et la ville de Saint-Martin-d'Hères dans le cadre de la 32ème édition des SISM - Semaines d'Information en Santé Mentale	5/10/21
2021_93	Culture – CRC Centre Erik Satie : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental de l'Isère au titre de l'année 2022 pour le CRC Centre Erik Satie	12/10/21
2021_94	Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes unique pour la gestion des Structures Petite Enfance de la Ville de Saint-Martin-d'Hères	21/10/21
2021_95	Culture – Aides territorialisées aux projets culturels : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental de l'Isère au titre de l'année 2022	14/10/21

2021_96	Culture – Espace Vallès : demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes– D.R.A.C. (Etat) pour le programme d'activités de la Galerie municipale d'art contemporain Espace Vallès au titre de l'année 2022	14/10/21
2021_97	Culture – Espace Vallès : demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la diffusion et la sensibilisation à l'art contemporain par la Galerie municipale Espace Vallès au titre de sa programmation 2022	14/10/21
2021_98	Culture – Espace Vallès : demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la diffusion et la sensibilisation à l'art contemporain par la Galerie municipale Espace Vallès au titre de sa programmation 2022	14/10/21
2021_99	Déconstruction et reconstruction de l'école élémentaire Paul Langevin - signature du marché n° 202125 « Mission de Contrôle technique » (marché subséquent n° 11 à l'accord-cadre n° 18004-01) - signature du marché n° 202126 « Mission de Coordination SPS » (marché subséquent n° 21 à l'accord-cadre n° 18004-02) signature du marché n° 202127 « Mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination » (marché subséquent n° 12 à l'accord-cadre n° 18004-03)	18/10/21
2021_100	Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour la gestion des prestations périscolaires et extrascolaires de la Ville de Saint-Martin-d'Hères	28/10/21
2021_101	Travaux de vidéoprotection : - signature du marché n° 202129-01 - lot n° 1: travaux de génie civil - signature du marché n° 202129-02 - lot n° 2 : travaux de câblage et de mise en œuvre des équipements de vidéoprotection	21/10/21
2021_102	Création d'un quai de déchetterie aux ateliers municipaux Signature du marché n° 202130 « Mission de Coordination SPS » (marché subséquent n° 22 à l'accord-cadre n° 18004-02)	20/10/21
2021_103	Mission de Coordination Sécurité et de Protection de la Santé pour la réalisation de travaux dans le cadre de l'aménagement d'espace extérieurs à l'Heure Bleue - Marché subséquent : autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 202041 passé avec la société APAVE SUDEUROPE SAS.	03/11/21
2021_104	Remplacement des Menuiseries Extérieures Groupe Scolaire Gabriel PERI Lot n° 4 : Chauffage : autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 202055-04 passé avec la société SARL CARLESSO FRERES	03/11/21
2021_105	Remplacement des Menuiseries Extérieures Groupe Scolaire Gabriel PERI Lot n° 1 : Désamiantage/Dépose – Ossature Bois/Vêture - Menuiseries extérieures Aluminium-Stores Bannes – Occultations : autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 2 au marché n° 202055-01 passé avec le GROUPEMENT CARBONERO ISOLATION (mandataire) ET CHARPENTE CONTEMPORAINE.	03/11/21
2021_106	Mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre du projet de relocalisation des services de la ville de Saint-Martin-d'Hères – marché n°202030 : signature de l'avenant n° 1.	03/11/21
2021_107	Culture – Actions d'éducation artistique et culturelle à dominante	28/10/21

	jeunes (0-25 ans) : demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes – D.R.A.C. (Etat) pour l'année scolaire 2021-2022.	
--	---	--

2. Composition de la Commission Développement durable, cadre de vie : abroge et remplace en partie la délibération n°4 du 09 juin 2020 et n°3 du 23 février 2021 suite à la démission d'une élue.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

DECIDE

De désigner M. Angelo PRIZZI, en remplacement de Mme Christiane KESSLER, pour siéger à la Commission Développement Durable – cadre de vie.

Que les autres membres élus lors du Conseil Municipal du 09 juin 2020 et du 23 février 2021 dans la commission Développement durable – cadre de vie restent inchangés.

Que les membres de la commission Développement Durable – cadre de vie sont désormais les suivants :

1. M. Christophe Bresson
2. Mme Claire Fallet
3. M. Brahim Cheraa
4. Mme Marie-Christine Laghrour
5. Mme Nathalie Puygrenier
6. M. Pierre Guidi
7. M. Saïd Boudjema
8. Mme Léah Assali
9. M. Colin Jargot
10. M. Angelo Prizzi
11. Mme Marie Coiffard
12. Mme Nora Wazizi
13. Mme Claire Menut
14. M. David Saura

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

3. Rapport d'orientations budgétaires pour 2022 : présentation et débat.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

PREND ACTE

De la tenue de ce débat et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

APPROUVE

Les orientations budgétaires.

Adoptée à la majorité : 31 voix pour

6 voix contre

4. Décision modificative n°3 du Budget Principal : transferts et ouvertures de crédits sur exercice 2021.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

D'effectuer des transferts et ouvertures de crédits venant modifier les équilibres du budget principal de l'exercice 2021, tels que présentés ci-dessous et dans les tableaux II A1, II A2 et II A3 joints :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	2 000,00 €	002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel	200 000,00 €	013	Atténuation de charges	
65	Autres charges de gestion courante	-12 000,00 €	70	Produits des services	
66	Charges financières		73	Impôts et taxes	
67	Charges exceptionnelles		74	Dotations, subventions	106 400,00 €
68	Provisions		75	Autres produits de gestion courante	
014	Atténuation de produits		76	Produits financiers	
			77	Produits exceptionnels	
			78	Reprises sur amortissements et provisions	
	SOUS-TOTAL DRF	190 000,00 €		SOUS TOTAL RRF	106 400,00 €
042	Dotation aux amortissements		042	Dotation aux amortissements	
023	Virement à la section d'investissement	-83 600,00 €			
	TOTAL DF	106 400,00 €		TOTAL RF	106 400,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Déficit antérieur reporté d'investissement		001	Excédent antérieur reporté d'investissement	
040	Dotation aux amortissements		040	Dotation aux amortissements	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	Restes à réaliser reportés		021	Virement de la section de fonctionnement	-83 600,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		024	Produits des cessions	
20	Immobilisations incorporelles	-128 210,34 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
204	Subventions d'équipement versées		10	Dotations, fonds divers et réserves	
21	Immobilisations corporelles	-342 961,64 €	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours		16	Emprunt d'équilibre	-175 011,59 €
27	Autres immobilisations financières		27	Produits financiers	
	TOTAL DI	-471 171,98 €		TOTAL RI	-258 611,59 €

*Adoptée à la majorité : 31 voix pour
6 abstention(s)*

5. Signature de l'accord-cadre n° 202133 pour la fourniture de matériel d'espaces verts.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer les accord-cadre à bons de commande :

N° de marché	N° du lot	Libellé	attributaire	adresse	Montant annuel € HT
202133-01	1	Fourniture et maintenance de matériels motorisés espaces verts	SAS J. VAUDAUX	138 route de Taninges – 74100 Vetraz Montoux	Minimum : 15.000,00 € Maximum : 50.000,00 €
202133-02	2	Fourniture d'outillage à main pour le service espaces verts	SEE DIVISION GUILLEBERT	3 rue Jules Verne - 59790 Ronchin	Minimum : 7.000,00 € Maximum : 21.000,00 €
202133-03	3	Fourniture de pièces d'arrosages automatiques	SAS FRANS BONHOMME	3 rue Denis Papin – CS 10238 – 37302 Joué les Tours cedex	Minimum : Sans minimum Maximum : 5.000,00 €

DIT

Que l'accord-cadre à bons de commande est passé pour une durée de 1 an, reconductible trois fois 1 an de façon expresse.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal et les budgets annexes.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

6. Signature de l'accord-cadre n° 202128 pour la location, la maintenance et la rotation des jeux sur la commune.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande n° 202128 pour la location, la maintenance et la rotation des jeux sur la commune de Saint-Martin-d'Hères avec la société RECRE'ACTION domiciliée 3 avenue de Garibaldi à Saint-Priest pour un montant minimum annuel de 70 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 210 000,00 € HT.

DIT

Que l'accord-cadre à bons de commande est passé pour une durée de 12 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Que l'accord-cadre à bons de commande est reconductible trois fois de manière expresse.

Que la durée de chaque période de reconduction est de 12 mois.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal et les budgets annexes.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

7. Culture: Signature de la convention entre la Ville de Saint-Martin-d'Hères et l'association "Le printemps des Poètes" formalisant l'attribution de l'appellation triennale "Ville en Poésie".

Amendement :

Le groupe Solid'Hères propose un amendement pour préciser que la ville prendra en charge les frais inhérents à l'installation et à la communication liés à la "Ville en Poésie".

Soumis aux conseillers présents ou représentés, cet amendement a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité (37 voix pour).

Le projet de délibération est donc modifié.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer avec l'association « Le Printemps des poètes » la convention formalisant l'attribution de l'appellation triennale "Ville en Poésie" à la ville de Saint-Martin-d'Hères.

PRECISE

Que les frais inhérents à l'installation et à la communication liés à la "Ville en Poésie" seront pris en charge par la Ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

8. Signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Maison de la Poésie Rhône-Alpes" implantée à Saint-Martin-d'Hères : Autorisation donnée à M. le Maire de de signer cette convention triennale.

Amendement :

Le groupe Solid'Hères propose un amendement pour préciser que le versement de la subvention 2022 à l'association « Maison de la Poésie Rhône-Alpes » sera intégré à la délibération du vote du budget principal 2022 de la ville, et que pour les années suivantes la subvention sera également attribuée dans le cadre du vote du budget principal.

Soumis aux conseillers présents ou représentés, cet amendement a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité (37 voix pour).

Le projet de délibération est donc modifié.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Martin-d'Hères et l'association culturelle « Maison de la Poésie Rhône-Alpes », qui prendra effet à compter du 4 décembre 2021, jusqu'au 31 décembre 2024.

APPROUVE

La mise à disposition des locaux décrits à l'annexe 1 de la dite convention, ainsi que du matériel indiqué dans le descriptif.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention avec l'association culturelle « Maison de la Poésie Rhône-Alpes »

DIT

Que le versement de la subvention 2022 à l'association « Maison de la Poésie Rhône-Alpes » sera intégrée à la délibération de vote du budget principal 2022 de la Ville.

Que pour les années suivantes, la subvention sera également attribuée dans le cadre du vote du budget principal.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

9. Signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Baz'Arts implantée à Saint-Martin-d'Hères : Autorisation donnée à M. le Maire de signer cette convention triennale.

Amendement :

Le groupe Solid'Hères propose un amendement pour préciser que le versement de la subvention 2022 à l'association Baz'Arts sera intégré à la délibération du vote du budget principal 2022 de la ville, et que pour les années suivantes la subvention sera également attribuée dans le cadre du vote du budget principal.

Soumis aux conseillers présents ou représentés, cet amendement a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité (37 voix pour).

Le projet de délibération est donc modifié.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Martin-d'Hères et l'association

culturelle Le Baz'Arts, qui prendra effet à compter du 4 décembre 2021, jusqu'au 31 décembre 2024.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention avec l'association culturelle Le Baz'Arts.

DIT

Que le versement de la subvention 2022 à l'association Le Baz'Arts sera intégré à la délibération du vote du budget principal 2022 de la Ville.

Que pour les années suivantes, la subvention sera également attribuée dans le cadre du vote du budget principal.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

- 10. Culture : autorisation donnée à M. le Maire de signer avec l'association « Les Arts du Récit en Isère » l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens qui la prolonge jusqu'au 31 décembre 2022.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les Arts du Récit en Isère » qui prolonge la durée de la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2022.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant avec l'association culturelle « Les Arts du Récit en Isère ».

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget principal 2022 de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

- 11. Autorisation donnée à M. le Maire de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, la Convention d'Objectifs et de Financement en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap pour la période du 01/01/2021 au 31/12/21, pour les Équipements Petite Enfance Eugénie Cotton, Gabriel Péri, Salvadore Allende, Jeanne Labourbe, Essartié et AD Neel.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir avec la CAF de l'Isère pour les Equipements Petite Enfance Eugénie Cotton, Gabriel Péri, Salvadore Allende, Jeanne Labourbe, Essartié et AD Neel de la ville de Saint-Martin-d'Hères, pour une aide à l'accueil des enfants en situation de handicap.

AUTORISE

M. le Maire à signer la dite convention correspondante.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

12. Versement de la subvention forfaitaire à l'association sportive Union Futsal Martinérois pour la saison 2021-2022.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

D'annuler la subvention de 1 500 € initialement attribuée au « Club Martinérois de Futsal »,

D'attribuer une subvention forfaitaire de 1 500 € (mille cinq cent euros) à l'association « Union Futsal Martinérois » au titre de l'année 2021.

DIT

Que la dépense est imputée au budget principal 2021 de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

13. Versement des subventions forfaitaires aux associations sportives sous contrat triennal d'objectifs et de moyens dans le cadre du pacte sportif pour la saison 2021-2022.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

Au titre de l'année budgétaire 2021, le versement des subventions forfaitaires pour la saison sportive 2021-2022, aux associations sportives suivantes :

Associations sportives (plus de 23 000€)	1er versement Avril	2e versement Juillet	3e versement Novembre si référentiel reçu	Subventions totales
SMH FOOTBALL CLUB	6 976 €	76 012 €	23 012 €	106 000 €
SMH BASKET-BALL	4 976 €	46 262 €	13 762 €	65 000 €
ESSM GYMNASTIQUE	2 304 €	30 348 €	9 348 €	42 000 €
GRENOBLE SMH METROPOLE ISERE HANDBALL	7 689 €	54 655 €	15 656 €	78 000 €
ESSM KODOKAN DAUPHINE	5 733 €	58 634 €	17 633 €	82 000 €
AS RING MARTINEROIS	1 282 €	20 359 €	6 359 €	28 000 €
SMH RUGBY	5 953 €	23 273 €	5 774 €	35 000 €
TAEKWONDO CLUB MARTINEROIS	2 491 €	28 754 €	8 755 €	40 000 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS			40 000 €	40 000 €
Associations sportives (moins de 23 000€)	1er versement Avril	2e versement Juillet	3e versement Novembre si référentiel reçu	Subventions totales
ESSM ATHLÉTISME	948 €	13 776 €	4 276 €	19 000 €
ESSM CYCLISME	294 €	4 353 €	1 353 €	6 000 €
ESSM FORCE ATHLÉTIQUE	445 €	3 902 €	1 153 €	5 500 €
ESSM KARATÉ	400 €	2 800 €	800 €	4 000 €
ESSM AGRI TENNIS	950 €	13 025 €	4 025 €	18 000 €
ESSM VOLLEY BALL	613 €	9 068 €	2 819 €	12 500 €
ASSOCIATION DES TUNISIENS DE SMH (1er versement en juillet)	-	4 500 €	1 500 €	6 800 €
UNION OUVRIÈRE PORTUGAISE	794 €	3 353 €	853 €	5 000 €

APPROUVE

Le versement des subventions pour la saison 2021-2022.

APPROUVE

La mise à disposition de 2 adjoints d'animation à mi-temps à l'Association Sportive Saint-Martin-d'Hères Football pour un montant de 38 074€ faisant l'objet d'un remboursement annuel.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2021 de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

14. Versement aux associations de subventions spécifiques « Appel à projet 11-17 ans ».

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le versement des subventions telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous

Associations	Actions	Subvention
CITADANSE	C'est la rentrée à Citadanse. Dynamiser les actions d'expressions culturelles, accompagner les jeunes dans une démarche créative. En partenariat avec le pôle jeunesse et le CCAS	5 000 €
A LA CROISEE DES ARTS	Crois en toi ou l'école du micro d'argent. 11-17 ans. En partenariat avec la maison de quartier Paul Bert	3 500 €
ESSM VOLLEY	Faire découvrir le Volley à chaque première semaine des vacances scolaires (4 stages) en proposant en parallèle de la pratique du Volley des activités multi-sports (baseball, judo, jeux collectifs, football, hockey) public mineurs de 8 à 14 ans avec un maximum de 16 jeunes	5 000 €
Y'NOVE	Soutien et accompagnement des jeunes de la commune et des associations. Soutenir la commune dans ces volontés d'accompagner les jeunes de 11-15 ans.	5 000 €

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2021 de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

- 15. Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de fonctionnaires de la ville au Comité des Œuvres Sociales des employés de la ville de Saint-Martin-d'Hères : Autorisation donné à M. le Maire de signer ledit avenant.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales des employés de la ville de Saint-Martin-d'Hères.

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°2 susmentionné.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

- 16. Convention de partenariat entre la Ville, l'association Unis-Cité Auvergne Rhône Alpes, et les volontaires accomplissant leurs services civiques.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville, l'association Unis-Cité Auvergne Rhône Alpes, et les volontaires accomplissant leurs services civiques.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

17. Recensement partiel de la population, année 2022 : autorisation donnée à M. le Maire de procéder au recrutement des agents recenseurs.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De procéder au recrutement maximum de 14 agents recenseurs du 3 janvier 2022 ou du 10 janvier 2022, selon les dates de la formation obligatoire dispensée avant le début de la collecte par l'INSEE aux agents recenseurs, jusqu'au 28 février 2022.

FIXE

Les dépenses correspondant à la rémunération et aux charges attenantes aux agents recenseurs à 14 750 euros.

DIT

Que la dotation forfaitaire versée par l'INSEE à la Commune sera imputée au Budget Principal – DGOPTIM/020/7484/RECE.

Que la dépense correspondant à la rémunération des agents recenseurs sera imputée au Budget Principal – DGOPTIM/020/--/RECE.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

18. Créations et Suppressions de postes.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DEMANDE

**BUDGET VILLE
EMPLOIS PERMANENTS**

Filière administrative

	Création	Suppression
DGAS - DUCC– DAJARE Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° <u>Fonctions</u> : Accueil physique et téléphonique, traitement des dossiers et secrétariat divers, encadrement de proximité d'une équipe	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	
DGAS - DUCC– Communication – Événementiel - Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° <u>Fonctions</u> : Soutien administratif Secrétariat du service Exécution comptable Tenue régie	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 354 à 558	
DGAS Ressources Postes passerelle	1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 444 à 1020	

Filière technique

	Création	Suppression
<p>DGAS - DUCC – Affaires Culturelles – Conservatoire Erik Satie <u>Fonctions</u> : Conduite et contrôle d'opérations techniques (matériels techniques et bâtiment) du CRC Conçoit, coordonne et met en œuvre les dispositifs techniques nécessaires au bon fonctionnement des activités du service dont spectacles et manifestations</p>		1 poste relevant du cadre d'emplois des Techniciens - tous grades, indices bruts 372 à 707
<p>DGAS - DUCC – Affaires Culturelles – Conservatoire Erik Satie Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° <u>Fonctions</u> : Diagnostic et contrôle à la demande des équipements/installations relevant de sa ou ses spécialités Travaux d'entretien courant, réparation, ajustement TCE des équipements relevant de sa ou ses spécialités Suivi de l'entretien du parc instrumental Mise en place technique des auditions et autres manifestations</p>	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise - tous grades, indices bruts 360 à 597	
<p>DGST – Maîtrise d'Ouvrage <u>Fonctions</u> : Suivi des études techniques et financières des opérations de bâtiment, gestion de la conduite d'opérations, analyse des dossiers réalisés par les maîtres d'œuvre extérieurs</p>		1 poste relevant du cadre d'emplois des Techniciens - tous grades, indices bruts 372 à 707
<p>DGST – Maîtrise d'Ouvrage <u>Fonctions</u> : Suivi des études techniques et financières des opérations de bâtiment, gestion de la conduite d'opérations complexes, analyse des dossiers réalisés par les maîtres d'œuvre extérieurs</p>	1 poste relevant du cadre d'emplois des Ingénieurs - tous grades, indices bruts 444 à 1015	
<p>DGAST – Infrastructures Extérieures - Voirie Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° <u>Fonctions</u> : Entretien des réseaux d'assainissement du domaine privé de la ville Nettoyages divers et des WC à l'aide d'un nettoyeur haute pression Interventions techniques Exploitation de la voirie</p>	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 354 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 354 à 558

Filière Animation

	Création	Suppression
DGAS Population – Animation Enfance <u>Fonctions</u> : Élaboration, coordination et organisation de la mise en œuvre de projets pédagogiques Animation des activités et accompagnement des publics accueillis Fonction de personne ressource sur la thématique du jeu		1 poste relevant du cadre d'emplois des Animateurs - tous grades, indices bruts 372 à 707
DGAS Ressources Postes passerelle		1 poste relevant du cadre d'emplois des Animateurs - tous grades, indices bruts 372 à 707

**BUDGET VILLE
EMPLOIS NON PERMANENTS**

Filière administrative

	Création	Suppression
DGA - DGO Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-1 <u>Fonctions</u> : Gestion administrative et juridique des procédures de passation en coordination avec les services concernés, Participation à la mise en place d'une politique d'achat optimisée et sécurisée	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

**Signature de ASSALI Leah secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 23 novembre 2021 :**